Compte rendu CGT
du CHSCT du 28 mars et du 5 avril 2019

1. Richelieu

La CGT alerte sur la surcharge de travail des équipes et les conséquences sur les conditions de travail et la santé des agents. Richelieu est en travaux depuis 10 ans (plusieurs déménagements, locaux et collections éclatés, nouvelles salles de lecture et organisation du travail, préparation et gestion des transferts, etc.), la charge de travail a explosé et les effectifs n'ont pas suivi. Les cas d'épuisement professionnel sont nombreux, cela devient intenable d'autant plus avec l'ouverture prochaine du site complètement rénové.

La CGT demande le calendrier des mouvements de personnels et de collections lors des prochains déménagements et la date d'ouverture complète du site. Réponse de la direction : l'implantation des services sera présentée au CHSCT de juillet 2019 et celle des collections est déjà disponible. Le calendrier de transferts ne peut être fiable (réouverture entre janvier et décembre 2020 avec des risques de report). Après réception du chantier de la zone 2, celle-ci sera en rodage pendant six mois avant ouverture.

Les interventions de la CGT :

- **toujours des fuites** dans des bureaux du département des Manuscrits (7e étage) : fuite due au système de climatisation, un premier contrôle a détecté des moisissures actives ; des informations plus complètes seront transmises prochainement au CHSCT
- **des déchets dans la climatisation :** la CGT dénonce la présence de limaille de fer, de plâtre et de silice propulsés dans les espaces de travail par la climatisation (confirmée par le laboratoire de la BnF). La CGT réclame des analyses poussées de l'air et des filtres et s'inquiète à nouveau de l'étanchéité des équipements avec la zone en chantier : les installations vont être contrôlées (audit) et les résultats communiqués au CHSCT
- **le bruit provenant du chantier :** question récurrente et peu prise en compte malgré un dispositif d'alerte ; la direction ne prend pas la responsabilité de fermer une salle de lecture et des espaces de travail en cas de nuisance sonore importante. La CGT insiste encore une fois : un dispositif d'alerte existe, il doit être mis en œuvre en cas de besoin et de façon rapide, il ne sert à rien de mesurer les décibels si cela n'est pas suivi de mesures concrètes pour le bien être des personnels (et des lecteurs) ; la CGT propose que le médecin de prévention soit informé et consulté lorsque des incidents surviennent
- **salle de lecture des Arts du spectacle :** pendant la fermeture annuelle, des travaux vont être effectués afin de réaliser une arrière banque de salle digne de ce nom ; la CGT prend acte, il aura fallu trois ans d'interventions de notre organisation pour qu'enfin des travaux soient annoncés !

2. Réorganisation du service public le week-end à Tolbiac

Voir notre communiqué sur www.cgtbnf.fr

Point soumis au vote : contre à l'unanimité (CGT-FSU-SUD-CFDT)

3. Déménagement à l'Audiovisuel et au DSI (SI/SA)

Suite de la convergence SI/SA. Pour mémoire, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce projet le 12 juillet 2018. Pour la CGT, les raisons sont les suivantes : manque de concertation avec les personnels, absence de gouvernance du projet de convergence, incertitude sur la charge de travail des ingénieurs multimédias et sur le rattachement de 2 sections à la direction de l'audiovisuel. Le 20 juillet, le comité technique s'est à nouveau prononcé sur le point. L'avis a été rendu avec l'abstention de la CFDT (3 voix) et un nouveau vote contre de trois organisations syndicales CGT (4 voix) – FSU (2 voix) – SUD (1 voix).

Un mouvement sectoriel a eu lieu en novembre 2018 pour 5 agents en poste à l'audiovisuel puisque trois postes sont transférés au DSI, deux restent à l'audiovisuel.

Le CHSCT s'intéresse lors de cette séance aux déménagements et aux nouvelles implantations de bureaux, conséquence du mouvement sectoriel.

Les interventions de la CGT :

- comme d'habitude au DAV, l'information et la consultation des agents sont minimales, la plupart ne connaissent pas leurs futures affectations et où ils vont être relogés
- de plus, le document présenté aux représentants du personnel est lacunaire et omet des informations pourtant essentielles : rien n'est dit sur les déplacements des personnels de l'audiovisuel qui doivent quitter l'étage 4 de la tour T3 pour se resserrer à l'étage 3
- l'audiovisuel doit en effet céder ses bureaux du 4e étage pour laisser la place au DSI : plusieurs équipes du DAV sont concernées par ces déménagements dont la section conservation. Pour rappel, le DAV a déjà donné 5 bureaux du 4e étage à la Filiale BnF-Partenariats en juillet 2018 (ce qui n'a fait l'objet d'aucune présentation en CHSCT)
- les ingénieurs de l'audiovisuel doivent déménager de T3-N4 en T3-N3 mais leurs futurs bureaux sont déjà occupés par la Section multisupports dont les agents ignorent leurs nouvelles affectations
- suite au transfert de postes d'informaticiens audiovisuel au DSI, des bureaux sont libérés au niveau L1 de la T3. Il serait question d'y affecter la Section conservation du DAV. Problème : ces espaces sont des locaux aveugles et la direction, sous la pression des organisations syndicales, s'est engagée à respecter le Code du travail en n'utilisant plus ces espaces pour y implanter des bureaux.

Devant l'absence d'informations (il manque les plans des bureaux et le nombre d'agents affecté par ces déménagements) **et des implantations en contradiction avec le Code du travail**, le CHSCT, à l'initiative de la CGT, demande que le point soit reporté et complété lors d'une prochaine séance. En résumé, **l'audiovisuel doit revoir sa copie.**

4. Travaux de la Salle X

Objectif : en 2020, un nouveau service destiné à un public de chercheurs ouvrira ses portes en salle X. Ce service a vocation à valoriser les collections numériques de la BnF et accompagné les chercheurs.

Transformation des locaux : ce nouveau service entraîne la modification des espaces de la salle X ; il s'agit de créer des espaces fermés en salle basse et des espaces ouverts et modulables en mezzanine pour accueillir les chercheurs.

Calendrier : les travaux vont durer 6 mois et seront réalisés en site occupé. La préparation commence dès juin 2019 (désherbage des collections, démontage de certains meubles), le gros œuvre devrait être réalisé pendant la fermeture annuelle. La nouvelle salle X devrait être opérationnelle en 2020.

Les interventions de la CGT

Malgré nos questions, peu d'informations données sur les difficultés engendrées par ces travaux et la surcharge de travail pour les équipes de l'ORB :

- **pas de réponses sur la question du bruit et de la poussière** pendant les travaux alors que la salle doit rester ouverte ; on nous précise que la fermeture de la salle pourrait être envisagée si nécessaire…
- **peu de réponses sur l'impact sur les conditions de travail**, en particulier pour les magasiniers : la surcharge de travail est pourtant évidente (désherbage, déplacements de collection et de petits mobiliers, etc.) et repose sur une équipe très réduite ; on nous répond que l'encadrement est d'une grande vigilance sur cette question (?)
- **l'ORB a demandé l'aide d'une entreprise de déménagement mais l'accord n'est pas encore acquis** : en mezzanine, il faut enlever, en plus des collections, les rayonnages, du matériel (lecteurs de microfilm) et de nombreux fichiers papiers (toujours en recherche d'emplacements à la cible car la salle X déborde déjà)

- **le désherbage des collections :** réalisé par les équipes de l'ORB, pas de renfort en personnel alors que les délais sont très courts ; 42m linéaires pourraient être déménagés en salle basse, le reste doit être transféré dans les magasins de LLA (qui sont saturés, où loger les collections de l'ORB ? Pas de réponse à cette question) ou être numérisé
- **les futurs bureaux des magasiniers :** alors que les nouveaux espaces des chercheurs bénéficient de plus de lumière naturelle (installation de parois vitrées), les bureaux des magasiniers demeurent **des locaux aveugles** ; les travaux auraient pu être l'occasion d'instruire cette question mais cela n'a même pas été envisagé alors que le Groupe de travail sur l'amélioration des conditions de travail en local aveugle existe depuis 3 ans !

La CGT devant l'absence de réponses sur les questions de charge de travail, conditions d'activités pendant les travaux, local aveugle, a donné un vote négatif sur ce point et demandé un point de suivi des travaux lors d'un prochain CHSCT.

Point soumis au vote : contre (CGT-SUD : 6 voix), abstention (CFTD : 3 voix), FSU absente sur ce point

CHSCT du 5 avril 2019

1. Richelieu : salle Ovale

Les interventions de la CGT sur la Salle Ovale :

- **le bruit :** question essentielle avec une salle multi-usages accueillant des lecteurs, des visiteurs, des groupes de touristes, des enfants, etc. : quel dispositif anti-bruit sera installé ? On nous informe que l'architecte Gaudin a déjà réalisé une étude acoustique (dont les résultats ne sont pas communiqués au CHSCT) et que le seul dispositif programmé pour le moment est une moquette anti-bruit. Selon la direction, les lecteurs et agents de la BnF devront s'adapter au bruit et les visiteurs seront silencieux de par l'ambiance de la salle (!). De plus, une signalétique devrait être mise en place dans la salle. D'ors et déjà, la CGT prévoit les mêmes difficultés que dans la hall Est avec une dégradation des conditions de travail pour les agents
- **la question des effectifs en salle :** 2 magasiniers de l'ORB + 1 A/B de l'ORB avec le soutien des départements spécialisés et un agent volant qui aidera notamment les visiteurs à utiliser les écrans de médiation. Le rangement de la salle sera effectué en continu par les 2 magasiniers de l'ORB
- **la gestion des flux :** qui gère les flux d'une salle avec des publics si différents (lecteurs, visiteurs, groupes de touristes, enfants) ? Qui gère également les conflits d'usages ? Pas de réponses
- **concernant la saturation :** une jauge a été fixée à 290 personnes, agents compris. La direction n'a pas apporté de précisions concernant le dispositif de saturation, mis à part la présence d'un compteur et d'un personnel de sécurité à l'entrée de la salle
- **les horaires :** l'ouverture de la salle le dimanche est envisagée, au même titre que le musée (mais pas les salles de lecture des départements spécialisés) ; la CGT est contre cette ouverture dominicale qui, encore une fois, revient à faire plus avec moins de personnels et à demander aux agents à sacrifier leur week-end. Quant à l'amplitude horaire, la direction a seulement indiqué qu'elle sera détaillée lors des futures instances mais qu'ils n'avaient pas pour ambition d'ouvrir jusqu'à 20h le soir. Perspective intenable avec les nouvelles suppressions de postes qui se dessinent.
- **la maintenance des écrans de médiation :** les vérifications seront effectuées par le régisseur technique du futur musée et par un système d'astreinte le week-end. Ces écrans de médiation seront totalement silencieux (pas de sons d'ambiance)
- **bureaux des agents en salle, courants d'air :** la CGT regrette que les usagers puissent se positionner dans le dos des agents ; néanmoins la salle ne sera pas soumise aux courants d'air du fait de la présence d'un sas à l'entrée
- **évènementiel :** la réflexion est en cours à la DDC mais le rythme des évènements en soirée ne devrait pas être soutenu selon la direction. Quant à la question de la gestion du mobilier modulable et du rangement de la salle, la question est en cours d'instruction (éventuellement les 3 collègues de la

cellule logistique de la DPU). Pour la CGT, une salle de lecture n'est ni une salle polyvalente ni un espace privatisable visant à accueillir des événements de toutes sortes. Ce projet est d'autant plus inquiétant que dans les coursives surplombant la salle Ovale sont conservés des documents patrimoniaux appartenant à plusieurs départements spécialisés.

2. Avant projet définitif du musée de Richelieu

Les interventions de la CGT sur l'ADP (*Avant projet définitif*) du musée : tout d'abord la CGT a rappelé l'ampleur du dispositif : 1200 m2, 62 vitrines, 18 écrans tactiles, 2 écrans audio-vidéo, mais également souligné la qualité technique du projet. Le cahier des charges prend bien en compte l'ensemble des problématiques lié à l'exploitation d'un tel espace et semble avoir été respecté.

Néanmoins, des inquiétudes persistent :

- **la question des effectifs :** la direction a affirmé qu'elle avait relancé le Ministère de la culture pour demander des renforts en personnel et qu'elle espère une réponse avant l'été. Si cette réponse n'est pas à la hauteur des besoins, la direction envisage de procéder à des redéploiements… C'est-à-dire supprimer des postes dans d'autres services pour les réaffecter à Richelieu.
- **la charge de travail pour les départements :** seules les salles Mazarine (30 vitrines) et Rotonde (16 vitrines) verront une rotation trimestrielle des pièces exposées pour des raisons de conservation. La CGT s'est inquiétée de la charge de travail pour les départements (conception, mise en œuvre, montages, démontages, etc.). Un jour de fermeture de la Galerie est prévu pour la rotation des œuvres et la maintenance si nécessaire.
- **la crypte, un espace de préparation :** la direction se doit de mieux définir l'utilisation de ce local (atelier ? Local de stockage ?)
- **contenu interactif (des écrans) et maintenance des vitrines :** la CGT s'est inquiétée du renouvellement des contenus et de la maintenance dans une situation de sous-effectif. **Réponse :** le contenu est thématique et ne changera pas en fonction du renouvellement des pièces exposées et les vitrines sont complètement automatisées, une maintenance externalisée sera privilégiée.

3. Réorganisation des bureaux de la DPU (Direction des publics)

La nouvelle Direction des publics a été créée en fin d'année 2018 et se met progressivement en place. La question de l'implantation des bureaux de la DPU restait à traiter. C'est l'objet du point présenté en CHSCT.

La localisation de la DPU se répartit en plusieurs espaces :

- dans la tour T1-N2, aile Nord pour la direction de la DPU ainsi que la direction de ces départements soit l'attribution de 4 nouveaux bureaux
- bandeau Sud A1 pour le Service de la billetterie : sans changement de localisation
- bandeau Sud A2 pour le Service de l'accueil et de l'orientation et le Service de l'éducation artistique et culturelle.

La CGT regrette la transmission des plans d'occupations trois jours seulement avant la séance du CHSCT, ce qui ne laisse pas le temps aux représentants du personnel de préparer correctement le sujet. Par ailleurs, les plans sont lacunaires (pas de surface, pas d'emplacements de bureaux). **Pour ces raisons, la CGT demande le report du point à un prochain CHSCT.**

La CGT souhaite également des précisions sur deux points :

- les bureaux attribués aux médiateurs culturels
- le bureau en T1-N2 que doit céder le département des ASP à la DPU.

Après discussions et accord de l'ensemble des représentants du personnel, **le point est reporté au prochain CHSCT du 4 juillet** avec demande de plans plus complets et précis. Les personnels de la DPU qui doivent arrivés à la DPU suite au dernier mouvement interne seront provisoirement installés dans des bureaux inoccupés en attente du CHSCT du 4 juillet. Une délégation du CHSCT se déplacera pour vérifier la conformité des locaux provisoires.